

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LYDIE DE PISSARGEVSKY

## **Enquête sur le travail des femmes mariées dans les fabriques néerlandaises**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 54 (1913), p. 100-103

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1913\\_\\_54\\_\\_100\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1913__54__100_0)

© Société de statistique de Paris, 1913, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## IV ENQUÊTE

SUR LE

### TRAVAIL DES FEMMES MARIÉES DANS LES FABRIQUES NÉERLANDAISES

M. H. van Ysselsteyn, directeur général du Travail en Hollande, vient de présenter un important rapport de près de deux cents pages pour résumer l'enquête à laquelle ont procédé M<sup>mes</sup> Nuysing, Tilanus Kleerekoper et Dermont-Visser, inspectrices du travail, sur le travail des femmes et, en particulier, des femmes mariées, dans 1.154 fabriques néerlandaises.

Le nombre total de femmes enquêtées a été de 5.470, savoir :

4.227 femmes mariées, 794 veuves, 235 divorcées ou abandonnées, 214 célibataires. Au point de vue de l'âge, on compte :

58 au-dessous de 20 ans	583 de 50 à 64 ans
1.716 de 20 à 29 ans	142 de 65 ans et au-dessus
1.351 de 30 à 39 —	833 d'âge inconnu
787 de 40 à 49 —	

Soit pour 100 femmes :

13 au-dessous de 20 ans	15,7 de 40 à 49 ans
41,2 de 20 à 29 ans	9,6 de 50 à 64 ans
30,6 de 30 à 39 ans	1,6 au-dessus de 65 ans

La répartition par province est très différente de la répartition moyenne; le Limbourg, par exemple, présente un contingent très jeune, tandis que la Frise, Groningue comprennent un grand nombre de femmes âgées.

En comparant le nombre ci-dessus au total des personnes (304.437) ayant plus de 16 ans, employées dans les fabriques, on trouve qu'il représente 1,76 % de ce total, savoir : 1,37 pour les femmes mariées, 0,26 pour les veuves, 0,07 pour les divorcées et 0,06 pour les célibataires; en les rapportant au total des femmes seulement, on trouve 12,35 %, se décomposant comme suit : femmes mariées, 9,51; veuves, 1,79; divorcées, 0,51; célibataires, 0,48.

L'enquête a donc touché seulement le huitième (1/8) de la population ouvrière, mais pour certaines provinces on trouve des nombres beaucoup plus importants : par exemple le Limbourg (25 %), le Gelderland (32 %).

Les salaires varient naturellement selon les industries considérées; pour calculer les chiffres qui vont suivre, nous avons adopté le change fixe 1 fl. = 2,08.

Textiles : 1 041 ouvrières se répartissent comme suit en considérant le gain par semaine :

10 gagnent de 4 <sup>f</sup> 08 a 6 <sup>f</sup> 24	74 gagnent de 18 <sup>f</sup> 72 à 20 <sup>f</sup> 80
54 — de 6 21 a 8 32	60 — de 20 80 a 22 88
115 — de 8 32 a 10 40	19 — de 22 88 a 24 96
208 — de 10 40 a 12 48	6 — de 24 96 a 27 04
223 — de 12 48 a 14 56	1 — 28 00
152 — de 14 56 a 16 64	37 gain inconnu
82 — de 16 64 a 18 72	

Il ne paraît pas y avoir de différence sensible entre les gains des femmes, si l'on tient compte de leur état civil, mais il faut convenir que, même si la statistique en révélait une, on devrait bien se garder d'en conclure quoi que ce soit, car les nombres d'expériences sont trop faibles.

Industries chimiques : 588 femmes ont été recensées, dont voici les salaires semainiers :

5 gagnent moins de 2 <sup>f</sup> 08	96 gagnent de 12 <sup>f</sup> 48 a 14 <sup>f</sup> 56
33 gagnent de 2 <sup>f</sup> 08 à 4 <sup>f</sup> 16	37 — 14 56 a 16 64
58 — 4 16 a 6 24	7 — 16 64 a 18 72
102 — 6 24 a 8 32	6 — 18 72 a 20 80
126 — 8 32 a 10 40	11 — 20 80 a 27 07
72 — 10 40 a 12 48	35 gain inconnu

En résumé, si l'on groupe les femmes en distinguant les mariées et les veuves, d'après le travail régulier, ou seulement saisonnier, on peut dresser la répartition, suivante :

Gain par semaine	Travaux réguliers				Pour 100	Travaux saisonniers				Pour 100
	Femmes sans enfants		Femmes avec enfants			Femmes sans enfants		Femmes avec enfants		
	Mariées	Veuves	Mariées	Veuves		Mariées	Veuves	Mariées	Veuves	
An-dessous de 2,08 . . .	»	»	3	1	0,16	4	»	37	2	1,20
De 2,08 a 4,16	9	4	36	3	2,06	37	5	180	6	7,12
De 4,16 a 6,24	27	7	132	16	7,22	74	16	211	24	12,90
De 6,24 a 8,32.	111	12	234	30	15,33	65	18	292	40	20,41
De 8,32 a 10,40.	177	17	300	32	20,84	28	10	117	23	17,91
De 10,40 a 12,48.	145	23	220	47	17,23	21	6	69	14	13,87
De 12,48 à 14,56	106	23	146	39	12,44	11	4	43	13	9,80
De 14,56 a 16,64	69	10	69	20	6,65	»	»	7	1	4,48
De 16,64 a 18,72.	31	4	37	6	3,09	1	1	3	4	2,21
De 18,72 à 20,80.	15	3	14	10	1,66	»	»	»	»	1,07
De 20,80 a 24,96	9	1	13	9	1,27	»	»	»	»	0,81
De 24,96 a 31,20	1	»	5	2	0,32	»	1	»	»	0,23
De 31,20 a 41,60.	1	»	1	2	0,16	»	»	»	»	0,10
An-dessus de 41,60 . .	3	1	1	1	0,24	»	»	»	»	0,15
Inconnus . . . . .	105	29	103	49	11,33	2	»	14	2	7,74
	809	134	1.314	267	100,00	243	61	973	129	100,00

Nous avons reproduit, dans les colonnes pour 100 ci-dessus, les chiffres du rapport. Signalons encore une fois l'inutilité des deux décimales qui supposeraient une statistique de plus de 10.000 observations pour pouvoir être considérées comme exactes.

Sur 5.256 cas observés, on trouve que la femme travaille dans les conditions suivantes :

- 1.239 cas (soit 24 %) pour fournir un salaire d'appoint au mari;
- 552 cas (soit 11 %) pour cause du chômage du mari;
- 1.029 cas (soit 20 %) parce qu'elle est chef de famille (veuve, etc.).
- 671 cas (soit 12 %) parce que le mari est malade, intempérant, absent, etc.

En ce qui concerne le ménage, 2.534 (55 %) s'occupent de leur ménage avant ou après la journée; 697 (15 %) sont aidés par divers membres de la famille; 357 (8 %) font blanchir leur linge dehors, et enfin 594 (13 %) laissent entièrement le soin de leur ménage à des tiers, en général leurs parents, quelquefois des pensionnaires.

Enfants : le tableau ci-après récapitule les résultats de l'enquête au point de vue enfants :

	Mariées	Veuves	Divorcées	Celibataires	Total
Sans enfants . . . . .	1 209	215	39	18	1.481
Avec enfants . . . . .	2 739	446	119	130	3.434
Femmes avec 1 enfant . . . . .	939	147	58	115	1.259
— 2 enfants . . . . .	649	111	28	13	801
— 3 — . . . . .	416	89	18	2	525
— 4 — . . . . .	271	58	6	»	335
— 5 — . . . . .	215	21	7	»	243
— 6 — . . . . .	128	13	»	»	141
— 7 — . . . . .	76	3	1	»	80
— 8 — . . . . .	22	2	1	»	25
— 9 — . . . . .	16	1	»	»	17
— 10 — et au-dessus .	7	1	»	»	8
Enfants au-dessous de 1 an . . . . .	532	7	6	43	588
— de 1 à 6 ans . . . . .	2.413	144	65	63	2.685
— de 6 à 12 ans . . . . .	2.283	320	66	22	2.691
Au-dessus de 12 ans ou inconnu . . .	2.106	636	105	9	2.856
	<hr/> 7.334	<hr/> 1.107	<hr/> 242	<hr/> 137	<hr/> 8.820

La mortalité des enfants des femmes occupées dans les fabriques est beaucoup plus considérable que la mortalité moyenne; elle atteint, pour la première année, 23 %, tandis que, dans tout le royaume, elle ne dépasse pas 13 % (1904-1908).

Encore faut-il distinguer dans le chiffre de 23 % la mortalité des nourrissons au sein (18 %) de celle des enfants élevés au biberon (36 %) qui est tout à fait anormale.

Les femmes reconnaissent les effets bienfaisants de la loi sur le repos des femmes avant et après les couches; elles sont hostiles au travail en fabrique, en atelier, et elles le subissent plutôt qu'elles ne le recherchent.

D'ailleurs, les mères de famille trouvent mal à s'employer si elles demandent du travail à demi-journée; aussi sont-elles condamnées à des emplois très peu rémunérés de manœuvres, dans les fabriques dont les travaux ne nécessitent pas un apprentissage spécial.

La santé des femmes a fait également l'objet d'une étude, et sur 1.649 femmes interrogées, 638 ont formulé des plaintes plus ou moins sérieuses : 445 se plaignant de maux de tête, 210 de douleurs, 37 de toux, 49 d'anorexie, 91 de maux de jambes, etc.

En résumé, l'enquête donne une note plutôt défavorable au travail de la femme mariée dans les fabriques, et l'on doit s'attendre à voir bientôt l'État néerlandais intervenir à nouveau dans cette grave question du travail féminin.

---

Lydie DE PISSARJEVSKY.